



Grille d'inspection Bureaux

Département / lieu : _____

Date : _____

Inspection faite par : _____

Signature (s) : _____

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONFORME	NON CONFORME	NON APPLICABLE	COMMENTAIRES OU RECOMMANDATIONS
AMÉNAGEMENT DES LIEUX				
Voies d'accès, de passages et stationnements (RSST : Art. 6,7 et 8)				
En bon état et dégagés				
Non glissants				
À l'abri des chutes d'objets				
Porte dégagée				
Bien éclairés				
Escaliers et rampes en bon état				
Poste de travail (RSST : Art. 16)				
Tenu en bon état et dégagé				
Sur une surface non glissante				
Nettoyage et disposition des déchets (RSST : Art. 17 et 18)				
Nettoyage fait par aspiration, balayage humide et autre méthode qui réduit le soulèvement de la poussière				
Les déchets sont enlevés des postes de travail et déposés dans les contenants appropriés				
Les contenants sont disposés près des stations de travail et accessibles				

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONFORME	NON CONFORME	NON APPLICABLE	COMMENTAIRES OU RECOMMANDATIONS
Empilage du matériel (RSST : Art. 288 à 290)				
Ne gêne pas la circulation, les escaliers ou près d'une porte				
Ne gêne pas l'accès au matériel de lutte contre les incendies				
Empilé contre des parois assez résistantes				
Empilé à une hauteur qui ne compromet pas la stabilité				
Aucun matériel entreposé à moins d'un mètre des panneaux électriques				
Ne gêne pas l'accès aux douches et aux autres équipements d'urgence				
Ne gêne pas à la propagation de la lumière du jour et artificielle				
Ambiance thermique (RSST : Art. 117, Annexe IV, 119)				
Température confortable maintenue				
Taux d'humidité relative contrôlé				
MATIÈRES DANGEREUSES				
Entreposage et manutention (RSST : Art. 70 à 99)				
Matières dangereuses sont séparées ou isolées				
Récipients, canalisations et autres appareils sont en bon état				
Déversements sont nettoyés sécuritairement et immédiatement				
Contenant sécuritaire pour le transvidage				
Entreposage et manutention des matières dangereuses conformes				

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONFORME	NON CONFORME	NON APPLICABLE	COMMENTAIRES OU RECOMMANDATIONS
SIMDUT				
Les personnes responsables du SIMDUT sont connues				
Les contenants de produits contrôlés transvidés sont identifiés				
Une liste permettant de connaître les produits contrôlés est disponible				
Les produits ont une étiquette du fournisseur conforme et en bon état				
Les fiches de données de sécurité sont en français et sont à jour				
Les fiches de données de sécurité sont conservées sur les lieux de travail et à un endroit connu et accessible				
MESURES DE SÉCURITÉ EN CAS D'URGENCE				
Généralités				
Plan et procédures d'urgence à jour				
Issues de secours dégagées				
Système d'urgence toujours en état de fonctionner (lumière d'urgence et alarme)				
Extincteur portatif accessible				
Trousses de premiers soins				
Dans un endroit facile d'accès				
Maintenue propre, complète et en bon état				
Affiche des premiers secours et de secouristes présente et à jour				
Procédure de transport de blessés affichée				

ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONFORME	NON CONFORME	NON APPLICABLE	COMMENTAIRES OU RECOMMANDATIONS
INSTALLATIONS COMMUNES				
Salle à manger (RSST : Art.153)				
Salle désinfectée quotidiennement				
Pourvue de poubelle couverte				
Aucun matériel entreposé à même la salle				
Est isolée des lieux de travail				
Salles de toilette utilisée par les employés (RSST : Art. 111, 164, 165)				
Les salles de toilettes sont ventilées				
Les salles de toilettes sont munies de savon, de nécessaires pour sécher les mains et d'une poubelle				
Les cabinets d'aisance sont munis de papier hygiénique et de sièges				
Les salles de toilettes sont désinfectées et nettoyées chaque jour				